

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 42 (1995)
Heft: 11-12

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour le journal *Le Nouveau Quotidien*, le centre fédéral d'instruction de la PCI à Schwarzenburg est une construction absolument surdimensionnée et sous-occupée. Ce n'est pas la première fois que LNQ opère avec de fausses données.

LNQ: Voici la vérité!

JM. Depuis sa parution, le journal romand *Le Nouveau Quotidien* s'emploie à démolir systématiquement la protection civile et ses partenaaires, en se fondant sur les qu'en-dira-t-on et des demi-vérités. Ainsi, récemment, dans son numéro du 24 octobre, le journaliste du *Nouveau Quotidien* Willy Boder écrit: «Pour former ses cadres, la protection civile s'est offert une cathédrale». Plus loin, il ajoute: «Conçu pour 350 à 400 personnes, le complexe, comprenant un gigantesque restaurant, deux salles de conférences, 180 chambres et un parking pour autant de voitures, sera utilisé seulement par une centaine d'occupants ces prochaines années. «Protection civile» a prié l'Office fédéral de la protection civile (OFPC) de prendre position au sujet des remarques de LNQ. Voici les explications de l'OFPC:

L'occupation du CFI à Schwarzenburg a été critiquée dans LNQ du 24 octobre 1995, ceci à l'appui de chiffres et de faits pour le moins inexacts.

La mise en vigueur de la nouvelle loi sur la protection civile, le 1.1.95, a apporté une nouvelle répartition du volume d'instruction entre la Confédération, les cantons et les communes. En prenant à sa charge tous les cours de chefs de service ainsi que la formation des instructeurs dans son ensemble, le volume d'instruction qui échoit à la Confédération a augmenté. Les cantons, qui furent ainsi déchargés de l'instruction des chefs de service, se virent confier, selon la nouvelle répartition, l'instruction des chefs d'îlot. Ainsi, le volume incombant aux cantons est resté quasi inchangé. Ces modifications n'ont donc déchargé que les communes. Cette nouvelle répartition garantit aux cadres une instruction uniforme et améliorée.

Selon les données de base relatives aux ef-

Occupation du CFI

(Les chiffres sont tirés des indications de base fournies par les cantons)

Etat réglementaire

| | |
|--|--------------|
| Chefs OPC et suppléants | 4540 |
| Chefs de service (sans CS PAC) | 7930 |
| Chefs et spécialistes du service des transmissions | 6000 |
| Chefs et spécialistes du SPAC | 3290 |
| Instructeurs non professionnels | 1000 environ |
| Instructeurs professionnels | 500 environ |

Cadres que le CFI doit instruire chaque année

| | Cours de cadres | Cours de perfectionnement |
|--|-----------------|---------------------------|
| Chefs OPC et suppléants | 680 | 680 |
| Chefs de service (sans CS PAC) | 1190 | 1367 |
| Chefs et spécialistes du service des transmissions | 1105 | 343 |
| Chefs et spécialistes du SPAC | 558 | 386 |
| Instructeurs non professionnels | 100 | |
| Instructeurs professionnels | 25 | 125 |
| | <hr/> | <hr/> |
| | 3658 | 2901 |
| Total | | 6559 personnes |

fectifs réglementaires, livrées par les cantons, la Confédération doit instruire chaque année environ 6550 membres de la protection civile. L'instruction à la plupart des fonctions dure une semaine. Seuls les chefs OPC, leurs suppléants, les chefs de la section des transmissions ainsi que les chefs du service PAC doivent suivre un cours de deux semaines. Les instructeurs non professionnels occupent le centre pendant trois semaines alors que les instructeurs professionnels suivent une école de 24 semaines.

Ces 6550 personnes environ sont réparties en 204 unités de cours (une unité de cours comprend 6 classes à 10 participants). Après son agrandissement, le CFI dispose de 4 unités de cours, en sorte que le centre serait chaque année totalement occupé pendant 51 semaines. L'expérience nous a cependant montré que pour différentes raisons, 20% des participants que les cantons ont annoncés font renvoyer leur cours. Ainsi, on arrive à une occupation du CFI d'au moins 41 semaines, ce qui correspond à une occupation totale [les semaines comprenant des jours fériés comme les temps de vacances (juillet et août) ne peuvent pas être retenues]. En plus, la Défense générale occupe le centre à raison de 10 à 12 unités de cours par année.

L'occupation momentanément faible du CFI est due à l'abaissement de l'âge limite de l'obligation de servir et aux lacunes qui en ont résulté dans les cadres de l'OPC. Dans notre système fédéraliste, les cadres supérieurs de la protection civile doivent suivre des cours dans les communes et cantons avant de pouvoir se présenter dans les cours fédéraux. ▣

NEUKOM 

Mobilier pour centres de protection civile

études et projets, fabrication

H. Neukom SA
8340 Hinwil-Hadlikon
Téléphone 01/938 01 04